

## Critères pour le recrutement, l'évaluation périodique et l'avancement de grade des chercheur.e.s de la Section 30

### Critères pour le recrutement

#### Chargé.e de recherche de classe normale (CRCN)

La section 30 sera attachée au soin que les candidat.e.s auront apporté à mettre en valeur les points suivants dans leur dossier:

- Les travaux et résultats obtenus pendant leur doctorat et leur(s) post-doctorat(s) qui sont particulièrement originaux et/ou des avancées scientifiques majeures,
- Leur capacité à concevoir et développer une recherche indépendante et originale de façon autonome,
- Les publications où ils sont premier.e ou dernier.e auteur.e, ou correspondant.,
- Les publications produites sans leurs encadrants de thèse,
- Un projet de recherche original en adéquation avec les thématiques de la S30 et d'une thématique ou affectation qui serait affichée comme prioritaire dans l'AOC,
- Leur capacité à avoir réussi une mobilité géographique/thématique.

#### Directeur.ice de recherche 2<sup>ème</sup> classe (DR2)

La section 30 sera attachée au soin que les candidat.e.s auront apporté à mettre en valeur les points suivants dans leur dossier:

- Leur évolution thématique, et/ou un développement technologique, et/ou une mobilité géographique depuis leur dernier avancement (recrutement au grade de CRCN ou avancement au grade de CRHC),
- L'originalité de leur projet de recherche,
- Un encadrement scientifique doctoral et/ou postdoctoral attesté par des signatures d'articles en deuxième ou dernière position ou en auteur correspondant,
- Leur capacité à animer et conduire des projets de recherche,
- Leur rayonnement national et international,
- Leur capacité à diriger une équipe, voire un laboratoire, ou à participer à des activités ou tâches relevant de la gestion de la recherche.

### Critères d'évaluation périodique des chercheur.e.s

Les chercheurs.es du CNRS sont évalué.es périodiquement à vague (tous les 5 ans) ou à mi-vague (tous les 2.5 ans).

La section 30 souhaite que, les avancées des travaux depuis la dernière évaluation soient mis en avant, plutôt que la présentation de l'ensemble de la carrière.

Elle s'appuie sur des critères communs à tou.te.s les chercheur.e.s :

- 1) La qualité et l'originalité du projet de recherche à court/moyen terme, son intégration aux activités de son équipe/unité, et l'adéquation avec les thématiques de la section,
- 2) Les productions scientifiques : publications, conférences invitées, colloques, vulgarisation et valorisation de la recherche,
- 3) La diffusion des savoirs tels que l'enseignement ou l'encadrement, la formation, la vulgarisation, la médiation scientifique et l'activité éditoriale, et qui participent à la diffusion des données (science ouverte, partage des données, des codes informatiques...),
- 4) Les activités ou tâches collectives au niveau de leur unité de recherche, ou au niveau national ou international, qui contribuent à animer, structurer, ou fédérer un groupe de chercheurs autour d'une thématique qui leur est propre.

Plus des critères spécifiques selon les grades :

Spécificités pour les CRCN :

- L'avancement du projet (plus particulièrement depuis leur recrutement, pour les nouveaux recrutés),
- Leur intégration dans le laboratoire,
- L'accroissement de leur réseau de collaborations local, national et/ou international.

Points supplémentaires sur lesquels seront évalué.e.s les DR2

- La dynamique scientifique et mobilités (géographique/thématique),
- L'animation d'équipe, de plateformes techniques d'envergure, direction de laboratoire
- La gestion/animation de projets,
- La participation à des instances collectives,
- L'organisation de conférences/workshop/ateliers.

Points supplémentaires sur lesquels seront évalué.e.s les DR1 et DRCE

- Les prises de responsabilités fonctionnelles telles que direction d'unités, d'instances nationales ou internationales collectives,
- L'animation de programmes nationaux ou internationaux,
- L'investissement dans la vie scientifique locale, nationale, internationale.

## Avancement de grades

CRHC

- Une production scientifique de qualité et fournie sur l'ensemble de la carrière,
- La capacité à mener un projet de façon autonome,
- Une cohérence des projets à moyen et long terme,
- La capacité à candidater sur des appels à projets locaux, nationaux ou internationaux ,
- Une implication et intégration régulière dans des projets de recherches,
- La diffusion des connaissances par l'enseignement, la formation et l'encadrement de doctorants et/ou postdoctorants, la vulgarisation, la médiation scientifique.

## DR1

Les DR2 qui postulent à un avancement au grade de DR1 devront justifier des points suivants :

- Une reconnaissance nationale et internationale des travaux de recherche (rayonnement)
- Des prises de risques scientifiques (nouvelles approches, association à d'autres disciplines, etc.),
- Un rôle de leader et/ou fédérateur au sein de sa discipline,
- Des responsabilités managériales (gestion ou création d'une unité, équipe, thématique, service...) ou scientifiques (structuration d'un secteur scientifique...),
- Des prises de responsabilités dans des instances collectives (comités scientifiques, comités éditoriaux, réseaux nationaux/internationaux, écoles doctorales...),
- Une participation active à de grandes opérations d'intérêt collectif (programmes scientifiques régionaux, nationaux, internationaux, développement de grands instruments, revues, formations, etc.),
- Opérations de vulgarisation, médiation et/ou de valorisation, fort investissement dans la vie scientifique régionale, nationale ou internationale, etc.

Une attention particulière devra être apportée à mettre en avant les avancées, les changements, depuis la dernière promotion. Il sera également bienvenu de donner des détails qui permettront de quantifier votre degré d'implication dans les responsabilités managériales et collectives. Le choix des 10 publications listées doivent être explicité. En quoi ces publications racontent-elles au mieux votre parcours scientifique ?

## DRCE

Les DR1 qui postulent à un avancement au grade de DRCE devront justifier d'une activité exceptionnelle selon les critères DR1 dans les thématiques de la Section Ils/elles devront montrer en quoi leurs activités scientifiques, d'encadrement, managériales, et fonctionnelles en France ou à l'international ont permis de pérenniser une thématique, une école de pensée, etc. Une attention particulière devra être apportée à mettre en avant le rôle structurant que vous avez eu dans votre discipline.